

### Questions orales

Étant donné que la situation risque d'exploser d'un moment à l'autre dans le golfe Persique, que nous avons reçu vendredi dernier la visite d'une délégation des États du golfe et que les relations entre les deux superpuissances sont dangereusement tendues, sommes-nous intervenus pour demander aux deux grands de se montrer très prudents et de se garder d'intervenir ouvertement dans ce dangereux conflit? Qu'est-ce que le gouvernement propose de faire?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, le député a raison de citer l'exemple du golfe Persique à propos des tensions qui menacent la paix. Les semaines précédentes, le député et ses collègues ont parlé je crois, de l'Amérique centrale. Ces deux exemples illustrent bien la menace que représentent les tensions entre les deux superpuissances. Voilà pourquoi j'approuve l'initiative de Parlementaires pour l'ordre mondial qui a été soutenue par d'éminents chefs d'État de plusieurs continents.

J'ai moi-même énoncé la position du gouvernement canadien il y a quelques mois quant à la nécessité de réduire ces tensions. Bien sûr, nous avons fait de nombreuses déclarations à propos de l'Amérique centrale en soulignant que les deux grands devaient se garder de fournir des armes à l'un ou l'autre camp.

Quant au golfe Persique, j'ignore si des instances particulières ont été présentées. Pour le moment, ces instances devraient sans doute s'adresser à l'Iran ou à l'Iraq qui sont au cœur du conflit armé. Je sais que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendu dans ce secteur il n'y a pas si longtemps pour exprimer nos inquiétudes, mais j'ignore s'il a réitéré son message à la suite des récents événements.

\* \* \*

### LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SITUATION DU DISSIDENT SOVIÉTIQUE ANDREI SAKHAROV

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. On connaît dans le monde entier le sort dramatique de M. Sakharov et de son épouse. M. Sakharov est exilé de Moscou. Sa femme, qui est très malade, n'a pas pu obtenir la permission de sortir de l'Union soviétique pour recevoir des soins médicaux qu'elle ne peut pas obtenir dans ce pays. M. Sakharov et sa femme font maintenant la grève de la faim. Bien des gens craignent que cela se termine par le décès de l'un des deux ou des deux.

Bien des chefs d'État, notamment le président de la république française, M. Mitterand, ont exhorté publiquement l'Union soviétique de permettre à M<sup>me</sup> Sakharov de sortir de l'Union soviétique pour recevoir les soins dont elle a besoin. Le premier ministre pourrait-il lancer un appel public à l'Union soviétique au nom du gouvernement, du Parlement et des Canadiens, et dire qu'ils souhaitent que l'on permette à M<sup>me</sup> Sakharov de sortir de l'Union soviétique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, jeudi dernier, le gouvernement a exprimé ses doléances à l'ambassade soviétique à Ottawa, et il a demandé que l'on fasse preuve de compassion à l'égard de M. Sakharov et de sa femme. Nous avons signalé à maintes reprises à l'Union

soviétique que selon l'esprit de l'acte final de la conférence d'Helsinki, les Soviétiques devraient respecter davantage les libertés des dissidents.

### ON DEMANDE PUBLIQUEMENT DE FAIRE PREUVE DE COMPASSION

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, lorsque le comité parlementaire sur les Juifs soviétiques tenait ses audiences, le professeur Cotler de l'université McGill, qui est un des principaux porte-parole des droits de la personne, a reproché un peu au gouvernement du Canada de se contenter souvent de faire de la diplomatie tranquille. Le premier ministre envisagera-t-il de lancer publiquement un appel au chef de l'Union soviétique, M. Chernenko, à cet égard?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, il n'y a pas de lieu plus public que la Chambre des communes. Je profite de l'occasion pour demander publiquement au président Chernenko de faire preuve de compassion à l'égard des citoyens soviétiques.

**M. le Président:** Le député d'Edmonton-Strathcona a la parole pour une petite question qui vient se greffer à une question antérieure.

\* \* \*

### STATISTIQUE CANADA

L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES FAMILLES—LA  
POSSIBILITÉ D'INTENTER DES POURSUITES

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et fait suite à celle qu'a soulevée l'honorable représentante de Kingston et les Îles. Le ministre est certainement au courant du fait qu'on a demandé à une veuve de 95 ans, une citoyenne d'Edmonton, de répondre, il n'y a pas longtemps de cela, à ce questionnaire de style orwellien. Je lui ai d'ailleurs déjà écrit à ce sujet. Pourrait-il nous dire tout de suite si l'on compte intenter des poursuites contre les gens qui refusent de répondre à des questions inacceptables comme celles-là?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, j'aimerais donner quelques précisions additionnelles sur cette enquête, l'enquête sur la répartition de la richesse au Canada. Les données que nous avons à l'heure actuelle datent de 1977, et il est évident que pour élaborer des politiques, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine social, si on veut, par exemple, pour les années à venir avoir de nouvelles politiques de soutien du revenu pour les personnes âgées ou pour d'autres groupes de Canadiens qui n'ont pas suffisamment d'argent pour faire face à la vie quotidienne, il est essentiel que nous ayons une enquête de ce genre. Le but de cette enquête c'est, justement, de fournir de nouvelles statistiques pour moderniser un peu celles que nous avons et qui datent de 1977, et ce pour permettre au gouvernement de prévoir des politiques sociales, des politiques de distribution du revenu, politiques qui pourront d'une meilleure façon répondre aux besoins des Canadiens.